

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 novembre 2010
(convocation du 15 novembre 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Novembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,
Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique,
M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry,
M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge,
Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-
MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice,
Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain,
M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,
M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles,
M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis,
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique,
M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude,
Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude,
M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre,
M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,
M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry,
M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel,
M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques,
M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime,
Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 10 h 40
Mme FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10 h 00
M. GAUZERE Jean-Marc à M. BRON Jean-Charles à cpter de 11 h 15
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h 30
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 00
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
M. DOUGADOS Daniel à Mlle COUTANCEAU Emilie
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. BENOIT Jean-Jacques jusqu'à 10 h 05

M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane à partir de 11 h 30
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme DIEZ Martine
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis

LA SEANCE EST OUVERTE

**Bordeaux - Aménagement d'un ponton structurant Quai Richelieu -
Participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Subvention
d'équipement - Décision - Convention - Autorisation**

Monsieur PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par lettre en date du 1^{er} mars 2010, la Ville de Bordeaux nous a informé qu'elle entendait procéder à l'aménagement d'un ponton structurant de 158 m de long sur la Garonne, au droit du quai Richelieu.

La mise en œuvre du projet d'aménagement de cette halte nautique, destinée aussi bien à la plaisance qu'au tourisme fluvial, vise à modifier radicalement l'approche du fleuve par la population et les opérateurs touristiques.

Dans cette perspective et dans le cadre d'aménagement des deux rives de la Garonne, la Ville de Bordeaux a souhaité développer l'animation fluviale par la création d'un nouveau ponton structurant quai Richelieu.

Cette demande intervient dans le contexte d'une politique nature favorisant la réappropriation du fleuve, élément central du développement de l'agglomération bordelaise et contribuant à donner une nouvelle image à la Ville.

Les équipements prévus vont permettre aux bordelais de renouer avec leur fleuve par le biais de promenades touristiques en bateau ou d'animations nautiques allant des rassemblements de grands voiliers traditionnels ou de bateaux de travail à voile, jusqu'à des évolutions de vedettes à moteur lors de fêtes organisées en bord de Garonne.

De tels équipements favorisent l'attractivité du fleuve, son accessibilité, et mettent en valeur les berges. Ils s'inscrivent dans la continuité du « Plan Garonne », objet de la délibération du 19 septembre 2003 dont l'objectif 1 s'intitule: « Être en relation directe ou fonctionnelle avec le fleuve (ports de plaisance, haltes nautiques, pontons, maisons du fleuve, transports fluviaux...) ».

Réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Bordeaux, ce ponton jouera un rôle d'équipement d'agglomération de par l'accessibilité qu'il offrira à tous types de bateaux, répondant ainsi aux attentes de l'ensemble des habitants de la métropole ainsi qu'au public extérieur.

Son implantation correspond aux conclusions de l'étude de faisabilité d'un réseau de haltes nautiques validées par le comité de pilotage du 29 avril 2009. Ainsi, il permettra notamment d'accueillir des navettes fluviales destinées aux transports de voyageurs «loisirs» et «domicile-travail».

Par ailleurs, cette opération s'inscrit dans le contrat de co-développement 2009-2011 signé en 2009 entre la Cub et la Commune de Bordeaux : fiche action N° 35, "Plan Garonne et Espaces Naturels".

Conformément aux modalités habituelles de soutien financier de la CUB, il s'avère possible d'apporter une aide sous la forme d'une subvention d'équipement au titre de l'article L5215-26 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté Urbaine et les communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés. Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours » (Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales).

Ainsi, la participation de la Cub sera à hauteur de celle apportée par la Ville soit 496.202,50 € correspondant à 25 % de l'estimation globale qui se monte à 1.984.810 € HT.

Elle ne pourra être réévaluée à la hausse ; elle sera, par contre, ajustée au prorata au cas où la dépense définitive serait inférieure au prévisionnel.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

Dépenses	Montant HT	Financeurs	%	Montant
Aménagement du Ponton	1.984.810,00 €	UE/FEDER	30	595 443,00 €
		Conseil régional Aquitaine	20	396 962,00 €
		CUB	25	496 202,50 €
		Ville de Bordeaux	25	496 202,50 €
TOTAL HT	1.984.810,00 €	TOTAL	100	1.984.810,00 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2003/0698 du 19 septembre 2003 validant les principes et objectifs du Plan Garonne,

VU la délibération n° 2009/0444 du 10 juillet 2009 validant les principes et objectifs des contrats de co-développement à intervenir avec chaque commune membre pour la période 2009-2011,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT la volonté de la Cub de soutenir les travaux entrepris par les communes dans le cadre du Plan Garonne,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser M. le Président à signer la convention, jointe à la présente, fixant les modalités de participation communautaire, sous forme d'une subvention d'équipement d'un montant de 496.202,50€, pour l'aménagement d'un ponton structurant au droit du quai Richelieu.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice 2011: chapitre 204, article 204141, fonction 414, programme HE 00, CRB D400.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 novembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
15 DÉCEMBRE 2010**

PUBLIÉ LE : 15 DÉCEMBRE 2010

M. PATRICK PUJOL